

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 juin 2021

Date d'affichage 23 juin 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 (+ 9 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL_21_06_28_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE DANS LE CADRE D'UNE ETUDE HYDROLOGIQUE SUR LE SITE DE QUINCAMPOIX

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment les arrêtés de classement au titre de l'article L.214-17,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard a engagé une réflexion sur le devenir du site de QUINCAMPOIX,

Considérant que cette portion de l'Huisne étant classée en liste 2, les propriétaires d'ouvrages hydrauliques se doivent de restaurer la continuité écologique pour assurer la libre circulation des poissons et des sédiments,

Considérant que la collectivité peut décider d'engager une étude préalable et solliciter à ce titre le SBVHS en tant que structure GEMAPIENNE compétente sur ce territoire pour l'accompagner,

Considérant que cette étude sera inscrite au Contrat Territorial Eau de l'Huisne Aval, et pourra être subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de Loire.

Après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de l'effacement du site de QUINCAMPOIX et de la remise à l'état naturel du cours d'eau,

VALIDE l'accompagnement avec le SBVHS pour réaliser l'étude hydrologique,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer la convention de prestation de service avec le SBVHS,
- A effectuer toutes démarches, signer tous documents permettant de mener à bien ce dispositif, notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire,
- De solliciter tout organisme de financement pouvant permettre d'accompagner la commune dans ce projet.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU